

Image not found or type unknown



Pacs et construction, succession

Par **manon51100**, le **08/06/2009** à **20:10**

Bonjour,
Mon ami et moi meme nous sommes pacsé au mois de janvier. Nous souhaitons faire construire une maison. Je suis actuellement enceinte.
La grand mere de mon ami doit nous vendre un terrain pour que l'on puisse faire construire faire construire notre maison.
Le pret au niveau de la banque va etre a son nom a lui. Car je n'ai pas de revenu fixe.
Vu que le pret et a son nom meme si ont est pacsé est ce ke si on se separe ou si il lui arrive quelque chose a quoi ai je le droit. Sinon pour que cela soit plus simple doit on se marier?
merci de me donné votre avis